

Adresse de la société populaire de Ferté-Bernard qui envoie ses félicitations sur le décret relatif aux gens de couleur, triomphe de l'humanité opprimée, lors de la séance du 14 germinal an II (3 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Ferté-Bernard qui envoie ses félicitations sur le décret relatif aux gens de couleur, triomphe de l'humanité opprimée, lors de la séance du 14 germinal an II (3 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) p. 59;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_28893_t1_0059_0000_2

Fichier pdf généré le 30/01/2023

heureuses victimes de notre cupidité barbare ; la voix de l'égoïsme s'élevait sans cesse entre la nature et notre cœur, étouffait le cri de l'humanité outragée et le Législateur effrayé n'osoit en consacrer les droits. Vous avez enfin dissipé le prestige ; vous nous avez fait voir qu'un vil intérêt n'est rien pour une nation qui se régénère, et que c'est se flétrir soi-même et déroger, pour ainsi dire de la liberté, que de trafiquer de la servitude des peuples. Les hommes de couleur ont été déclarés libres, le triomphe de l'humanité est donc assuré ; partout les peuples revendiqueront leur souveraineté ; ils briseront le sceptre des tyrans et le soleil de la Liberté comme celui de la nature vivifiera tous les humains.

Jadis des prêtres, insatiables d'or et de crimes, osèrent sur des hommes faibles, river les fers de l'esclavage. Nous voyons dans l'histoire de nos tyrans que la religion ne rougit pas de consacrer ce que le despotisme craignait d'abord de se permettre ; ainsi l'humanité gémit dégradée à l'ombre même des autels, à peu près, comme ces infortunés qui se voyaient ensevelis pour toujours dans ces lieux même où le monachisme, prétendait faire descendre à tout moment, le Dieu de la Concorde et de la Paix. Il falloit que la Raison fit justice de tous ces attentats ; il falloit qu'elle rendit à tous les hommes leur dignité première, et elle n'attendait plus, pour dispenser ses bienfaits à l'univers que de fouler à ses pieds, les débris sanglants des autels et des trônes.

Législateurs, recevez le tribut de notre reconnaissance ; il ne vous reste plus rien à faire, pour assurer la chute des tyrans, l'idole de la Liberté, va être inaugurée dans les contrées les plus lointaines, et comme nous, tous les peuples du monde, vous proclameront les bienfaiteurs du genre humain.»

J. JAL (*présid.*), BERLAUD (*secrét.*),
LE BLANC (*secrét.*), MARAVAL (*secrét.*).

b

[La Ferté-Bernard, s. d. (reçu le 9 vent. II) (1).]

« Législateurs,

Les préjugés religieux sont enfin anéantis dans cette commune ; les prêtres nous sont actuellement aussi étrangers que s'ils n'eussent jamais existé ; tout a changé de face ; le temple qui naguère leur servoit à célébrer de ridicules et superstitieuses cérémonies, vient d'être à jamais consacré à la raison ; la tribune où ils ne cessaient de débiter des mensonges et de propager l'erreur, est échue en partage à la vérité, notre Président l'a purifiée en y prononçant un discours bien moral et très patriotique.

La fête a été simple, la plus grande allégresse y a régné, tout a présenté l'image de la plus parfaite union. Nous avons fait un autodafé de nos saints de bois et de quelques effigies de ci-devant martyrs ; après avoir préalablement constaté que les objets de superstition n'intéresseraient point les arts, et ne pouvaient être d'aucune utilité à la République. Le peuple a manifesté sa joie en dansant autour du bûcher. Intrépides montagnards, vous avez juré son bon-

heur, vous avez tout bravé pour le fonder, nous vous invitons une seconde fois à ne quitter votre poste que lorsqu'il sera bien consolidé ; il ne peut l'être que par la mort des tyrans coalisés et celle des ennemis de notre liberté.

Recevez nos félicitations sur votre décret relatif aux gens de couleur, c'est le triomphe de l'humanité opprimée.

Vous recevrez incessamment le reste de notre argenterie et nos cloches, Vive la République ; C'est le vœu général des sans-culottes de la Ferté-Bernard.

Nous vous invitons à rendre le décret suivant, il nous paroît parfaitement d'accord avec la justice et la raison :

Art. 1^{er}. — Les prêtres qui dans les dix jours de la promulgation de la présente loi déposeront leurs lettres de prêtrise, jouiront de la pension accordée par celle du.... frimaire dernier.

Art. 2. — Ce délai expiré, ceux qui ne se seront pas conformés à l'art. précédent, seront à la charge des communes dans lesquelles ils exerceront leurs fonctions.

Art. 3. — L'insertion de cette loi au Bulletin servira de promulgation.

MOULINNEUF (*présid.*), GUERRIER (*secrét.*),
RETALLOU (*secrét.*).

c

[Remiremont, s. d.] (1).

« Le despotisme tenait dans les fers les hommes de toutes les couleurs qui couvrent la surface du globe ; si quelques peuples anciens et modernes sont parvenus après bien des efforts à briser leurs chaînes, ils ont fait de la liberté une espèce de fruit défendu pour tous ceux de leurs semblables qui n'avaient pas le bonheur de vivre dans les petits coins du globe qui avaient surnagé à l'inondation générale du despotisme : grâces vous soient rendues, dignes représentants. Vous êtes les premiers législateurs d'un peuple renaissant à la liberté, qui ayant porté leurs regards sur cette portion de l'espèce humaine que l'avarice européenne avait dévoué au plus honteux trafic et au plus cruel esclavage : votre décret pour l'abolition de cet esclavage étend au loin l'horizon de la liberté en même temps qu'il devient un garant assuré de l'attachement futur de tous les peuples à la nation française.

Tandis que vous rendez à la liberté les hommes de couleur qui habitent nos colonies, vous excitez l'admiration de tous les républicains pour les mesures énergiques que vous prenez pour terrasser les despotes coalisés, et affermir notre liberté au-dedans et au-dehors. La coalition des tyrans s'est montrée bien indigne de se mesurer avec vous, lorsqu'elle s'est flattée que vous descendriez de la hauteur où vous a placés le génie de la liberté pour écouter des propositions de trêve qui ne sont de sa part qu'un nouveau moyen de perfidie.

Non, Citoyens législateurs, point de trêve, point de paix plâtrée ; mais redoublement de vigueur dans le développement de nos ressources, et de nos moyens pour écraser l'infamale coalition ; tel est le cri des braves républicains

(1) C 299, pl. 1053, p. 28. Bⁱⁿ, 16 germ. (suppl^t).

(1) C 299, pl. 1053, p. 45. Bⁱⁿ, 16 germ. (suppl^t).